

L'hon. M. DUNNING: Je ne répondrai qu'à l'expression "camouflage". Il ne s'agit aucunement de camouflage. C'était tout à fait accessoire à l'offre du tarif intermédiaire canadien faite aux Etats-Unis.

Le très hon. M. BENNETT: Cette déclaration manque d'exactitude, si je puis m'exprimer ainsi, car ceci fixe le poste, alors que le Parlement peut élever tous les autres postes du tarif intermédiaire. Dans ce cas-ci, il ne le peut pas.

L'hon. M. DUNNING: C'est exact.

Le très hon. M. BENNETT: C'est ce que j'entendais dire, et c'est ce que j'affirme toujours. Ou l'article tendra à augmenter les importations des fèves des Etats-Unis au Canada en vertu d'une réduction de 33½ p. 100 dans le tarif entre les deux pays, laissant encore des droits de 3c. la livre contre nous, ou il n'a aucune valeur. Je comprends que le mot "camouflage" n'est pas un terme à employer; nous le remplacerons par "poudre aux yeux".

(Le sous-tire (a) est adopté.)

Tarif douanier, n° 89: Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids des contenants devant être inclus dans le poids imposable.

(b) Maïs et tomates, la livre, 2c.

L'hon. M. DUNNING: Les mêmes remarques s'appliquent au présent article.

L'hon. M. ROWE (Dufferin): Quels sont les droits?

L'hon. M. DUNNING: Pour le maïs en conserve importé aux Etats-Unis les droits actuels sont de 35 p. 100 *ad valorem*; ils étaient de 35 p. 100 *ad valorem* avant 1930. Pour les tomates, les droits actuels sont de 50 p. 100 *ad valorem*; ils étaient de 15 p. 100 *ad valorem* avant 1930.

M. TUSTIN: Je demanderai au ministre combien de caisses ou de livres de ces articles nous avons exportés aux Etats-Unis en 1935?

L'hon. M. DUNNING: Presque toutes nos exportations de tomates en conserves sont allées au Royaume-Uni; j'ai cherché à me procurer les exportations aux Etats-Unis. Nous avons exporté 5,100,000 livres de maïs, en 1935, au Royaume-Uni principalement, et 8,240,000 livres de tomates—le numéro porte pulpe et purée—de même au Royaume-Uni principalement. Nos exportations aux Etats-Unis ont été très faibles, d'une valeur de \$2,500 pour le maïs, et de \$1,200 pour les tomates.

M. TUSTIN: Quelles ont été nos importations des Etats-Unis en 1935.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. DUNNING: Nous avons importé 35,000 livres de maïs d'une valeur de \$2,500, et 7,400 livres de tomates d'une valeur de \$1,200. Pour ces deux articles, nos importations des Etats-Unis et nos exportations aux Etats-Unis sont insignifiantes.

Le très hon. M. BENNETT: Quelles ont été nos importations globales?

L'hon. M. DUNNING: Nos importations globales ont été de 872,000 livres d'une valeur de \$70,000 pour les tomates, dont 850,000 livres de l'Italie.

Le très hon. M. BENNETT: Une autre question seulement. Les tomates en conserves sont classées comme pulpe ou purée. Je crois qu'il s'agit de ce que l'on appelle communément du jus de tomates, ou ce dernier article se trouve-t-il sous la désignation ordinaire de n.d. dans le poste? Lorsque le ministre a mentionné la "purée", j'ai compris qu'il s'agissait en l'occurrence du jus de tomates, et que le jus de tomates allait être frappé des droits que nous sommes à étudier plutôt que des droits sur les denrées n.d. J'aimerais savoir sous quel poste ce produit tombe.

L'hon. M. DUNNING: Je ne peux répondre à cette question sur-le-champ, mais j'y répondrai plus tard. La statistique de l'exportation pour le Canada emploie le terme "purée", mais elle ne précise pas si purée signifie jus.

L'hon. M. STIRLING: Le ministre vient de dire au comité que le Canada a pratiqué ces réductions de droit afin d'accorder le tarif intermédiaire aux Etats-Unis. Peut-il citer un seul de ces articles où le Canada reçoit la réduction de 50 p. 100 du tarif américain que le président était autorisé à accorder?

L'hon. M. DUNNING: Sur les légumes? Non, je ne le puis.

M. SPENCE: Le ministre a dit tantôt que nous importons des tomates de l'Italie. Dans quel état nous arrivent-elles d'Italie, en boîtes de conserves? Je n'ai jamais vu de ma vie une boîte de tomates italiennes.

L'hon. M. DUNNING: Elles nous arrivent surtout en pulpe et en purée. Nous en avons importé 850,000 livres.

L'hon. M. ROWE: Elles sont comprises dans le sous-titre n.d.?

L'hon. M. DUNNING: Non, dans le présent sous-titre.

(Le sous-titre (b) est adopté.)

Tarif douanier, n° 89: Légumes préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids des contenants devant être inclus dans le poids imposable: (c) Pois, la livre, 2c.